



# OSMO ENGRAIS POTAGER

## CARACTERISTIQUES

---

OSMO POTAGER est un engrais naturel à action douce et de longue durée (3 à 4 mois). Cette formule équilibrée contient uniquement des matières premières de haute qualité respectueuses de la nature. Elle convient pour les fruits et les légumes, en serre ou en pleine terre, ainsi que pour les plantes condimentaires. Le supplément de potassium renforce le goût et assure une belle récolte. La matière organique de cet engrais est transformée par les organismes vivant dans le sol. Ceci améliore la structure du sol.

## UTILISATION

---

J F M A M J J A S O N D

### **Plantation:**

100-200 g/m<sup>2</sup> (1 à 2 kg pour 10 m<sup>2</sup>).

### **3 mois après la plantation:**

50-100 g/m<sup>2</sup> (0,5 à 1 kg pour 10 m<sup>2</sup>). En pleine terre, toujours utiliser la dose la plus élevée. En serre, la dose minimum suffit.

### **Pour la préparation de terreau:**

5 g par litre (uniquement pour un terreau non-enrichi).

1 poignée = ± 50 g.

## CONSEIL PRATIQUE

---

Non seulement la fumure, mais aussi le degré d'acidité du sol est important. Chaulez donc annuellement avec un des produits calcaires d'OSMO. La chaux réduit le taux d'acidité du sol et améliore sa structure. L'engrais est de ce fait mieux absorbé. Résultat: une belle récolte.

## DESCRIPTION TECHNIQUE

---

### ENGRAIS

Engrais composé organique-minéral NPK (Mg) 6-5-10 (4).

### GARANTIES

6 % d'azote total (N), dont

6 % d'azote organique

5 % d'anhydride phosphorique (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) soluble dans les acides minéraux

10 % d'oxyde de potassium (K<sub>2</sub>O) soluble dans l'eau

4 % d'oxyde de magnésium (MgO) soluble dans les acides minéraux

45 % de matières organiques

Matières organiques, Norg, P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> provenant de farine animale, de sang desséché, de farine de plumes, de coques de cacao et de vinasse.



Boîte 3,5 kg: Pauvre en chlore. Contient des sous-produits d'origine animale de cat. II.

Sacs 10 kg & 20 kg: Pauvre en chlore. Contient des sous-produits d'origine animale de catégorie. Voir dos de l'emballage.

Conserver hors de portée des enfants e des animaux.

Indiqué pour la culture biologique. Contient uniquement des produits autorisés dans l'annexe I du règlement (CE) n° 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique, tel que modifié.

ÉMIETTÉ